Toussaint Thibault

Prêtre de l'Oratoire

Entré :

Né à , le

Mort à Rouen , le 26 janvier 1660

Notes bio-bibliographiques

E. Bonnardet
pr. de l'Oratoire

Voir :

Batterel T. II p. 359-361 notice
T. IV p. 71

THIBAULT, Toussaint

Listes des AAGG

1641-1658 - Rouen

Le Père Toussaint Thibault

M. M. 607, 1 catalogue, N 932 =

Toussaint Thibault, prêtre, mort en 1660.

XIV. — Le Père Toussaint Thibault

Entré en......, mort en 1660.

Je ne connais ce Père que par les extraits suivants des *Registres du Conseil* et du *Livre historique de la maison de Rouen* :

« Du 17 octobre 1641 : Nous François Bourgoing, prêtre, supérieur général... etc., permettons au P. Toussaint Thibault de recevoir et exercer les charges qu'il plaira à M. l'archevêque de Rouen lui commettre pour y travailler en l'union et avec la bénédiction de la Congrégation et en l'observance de nos règlements, rendant de très humbles actions de grâces à mondit seigneur de vouloir bien choisir ceux de notre Congrégation pour être coopérateurs de tant de saintes actions que sa piété lui fait chaque jour produire (1). »

Mais ce qui me passe c'est qu'il est dit, dans les mêmes registres du 7 février 1645, « que le P. Thibault ayant été prendre des degrés de docteur à Caen et accepté la théologale sans la permission de son général, et étant d'ailleurs peu capable de cette fonction, il mériterait d'être exclus et qu'on ne s'abstient de lui signifier cet ordre que par considération pour M. l'archevêque de Rouen qui se sert de lui. »

Et cependant voici bien un autre langage du 12 janvier 1646 (2) : « Nous soussigné, François Bourgoing, etc., après avoir vu l'acte de réception faite par le chapitre de Rouen du P. Thibault en la possession de la prébende théologale et pénitencerie de ladite église, portant que ledit prêtre se soumettra à la juridiction du chapitre, se conformera aux

(1) *Registre du Conseil.*

(2) Là même.

cerémonies, habits et usages de son église, qu'il ne procurera ni consentira l'union de ladite prébende théologale et pénitencerie à notre Congrégation, comme ladite Congrégation est instituée pour servir l'Eglise dans les fonctions ecclésiastiques et nous lier au clergé hiérarchique, et spécialement des églises cathédrales et métropolitaines que nous reconnaissons pour les mères des autres, nous ratifions et approuvons ladite prise de possession dudit père selon la permission par nous à lui déjà accordée, comme aussi l'acte dudit vénérable chapitre avec ses clauses et conditions, et ce avec le recpect que nous devons et les offres de nos petits services. »

Mais ce Père qui résidait à Rouen depuis 1642 (1) où il était théologal et grand pénitencier depuis 1645, *y ayant même été deux ou trois années auparavant vicaire genéral substitut de Mgr l'archevêque,* mourut dans notre maison le 26 janvier 1660, après avoir reçu le viatique des mains de Messieurs du chapitre en corps, plus d'un mois avant sa mort et communié une fois depuis par les mains du P. Parisot supérieur, qui lui donna même l'Extrême-Onction, et il fut enterré à N.-D. de Rouen le 29. Il s'était démis de sa théologale entre les mains de M. l'archevêque François de Harlay II en faveur du P. du Breuil qu'il en avait aussi pourvu en cour de Rome par une résignation, dès le 3 janvier, et l'on prit possession au nom du P. du Breuil le 26 janvier, jour de sa mort.

(1) *Livre historique de la Maison de Rouen.*